



Le 21 avril 2011

Note

Objet : Examen d'admission CMA 2011

Les candidats se doivent d'appliquer les normes comptables de manière appropriée, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ou aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, en date du 1^{er} janvier 2010. Cette règle englobe les IFRS qui sont publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Les questions d'information financière figurant à l'Examen d'admission contiendront, au besoin, l'indication explicite de l'ensemble de normes que le candidat est censé appliquer. Cette indication pourrait, par exemple, se présenter sous la forme suivante : « Appliquez l'IAS 2 pour déterminer la valeur des stocks ».

Les questions ne contenant aucune indication quant à l'ensemble de normes (IFRS ou Normes comptables pour les entreprises à capital fermé) que le candidat est censé appliquer seront rédigées conformément à la terminologie des IFRS, mais structurées de telle sorte que les candidats soient en mesure d'appliquer l'un ou l'autre de ces ensembles de normes pour produire une réponse exacte. Par exemple, pour répondre à une question faisant intervenir la méthode de la mise en équivalence, les candidats peuvent appliquer soit le chapitre 3051, Placements, soit l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées.

Dans les cas assujettis aux IFRS où deux normes peuvent être appliquées et où le texte ne contient aucune indication explicite à ce sujet, la question sera structurée de telle sorte que les candidats seront en mesure d'appliquer l'une ou l'autre norme pour produire une réponse exacte. Par exemple, dans la réponse à une question relative aux instruments financiers assujettis aux IFRS, les candidats peuvent appliquer soit l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, soit l'IFRS 9, Instruments financiers.

Il existe plusieurs normes qui doivent être familières au professionnel comptable, mais qui n'entrent pas dans la matière faisant l'objet de l'Examen d'admission. En voici la liste, pour mieux aider les candidats à se préparer à l'Examen d'admission :

Partie I — Manuel de l'ICCA — Comptabilité, Normes internationales d'information financière

- IFRS 1 Première application des IFRS
- IFRS 4 Contrats d'assurance
- IFRS 6 Prospection et évaluation de ressources minérales

IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes

IAS 41 Agriculture

Partie II — Manuel de l'ICCA — Comptabilité, Normes comptables pour les entreprises à capital fermé

3800 Aide gouvernementale

3805 Crédits d'impôt à l'investissement

3841 Dépendance économique

Les candidats ne sont PAS censés connaître la matière des exposés-sondages ou des prises de position de l'International Financial Reporting Interpretations (IFRIC) et du Standing Interpretations Committee (SIC).

En examinant la grille de compétences 2011, le *Guide de transition aux IFRS* et l'exemple de 2011 de l'Examen d'admission, les candidats seront à même de bien saisir l'étendue des connaissances qui seront mises à l'épreuve dans les Examens d'admission de 2011.

Errata pour l'Examen d'admission – Exemple de 2011

CMA Canada apporte les corrections et modifications suivantes à l'*Examen d'admission – Exemple de 2011*. Les corrections apportées aux questions et (ou) solutions de l'examen sont en caractères **gras** et **rouges**. Les parties des questions et (ou) solutions qui n'ont pas été modifiées ne sont pas reprises.

24. (+) L'écart sur volume du secteur (taille du marché) se chiffre à (arrondi à la centaine de dollars près) :

- a) **69 000 \$ et est défavorable.**
- b) 202 000 \$ et est défavorable.
- c) 505 000 \$ et est favorable.
- d) 454 500 \$ et est favorable.
- e) 330 000 \$ et est favorable.

Option a) Écart sur volume des ventes : $[(7\ 200 - 4\ 500) \times 80\ \$] + [(4\ 800 - 5\ 500) \times 210\ \$] = \mathbf{69\ 000\ \$\ défavorable}$

25. Réponse : b.

Heures-machines requises :

10 000 unités de Suprême pour la commande spéciale	14 000 heures
90 000 unités de Suprême	126 000
100 000 unités de Standard	<u>100 000</u>
Total des heures-machines requises	240 000 heures

	Standard	Suprême	Commande spéciale
Prix de vente	<u>300,00 \$</u>	<u>450,00 \$</u>	<u>440,00 \$</u>
Coûts variables			
Matières directes	100,00	160,00	160,00
Commission	<u>15,00</u>	<u>22,50</u>	13,20
Total des coûts variables	<u>115,00 \$</u>	<u>182,50 \$</u>	173,20 \$
Coûts fixes non récurrents			-10,00*
Marge unitaire	<u>185,00 \$</u>	<u>267,50 \$</u>	256,80 \$
Marge par heure-machine	<u>185,00 \$</u>	<u>191,07 \$</u>	183,43 \$

* 100 000 \$ ÷ 10 000 unités = 10 \$ de coûts fixes unitaires

Étant donné que la marge par heure-machine **du produit Standard est inférieure à celle du produit Suprême, la fabrication du produit Standard devrait être réduite.**

Réduire la fabrication du produit Standard de 5 000 heures pour respecter la capacité de **235 000** heures.

5 000 heures = 5 000 produits Standard

Coût de renonciation de la commande spéciale = 5 000 unités x 185 \$ = 925 000 \$

Option a) Réduit la production du modèle Suprême : **3 572** unités x 267,50 \$ = **955 510 \$.**

Option c) Ne tient pas compte des coûts de commission : 5 000 x 200 \$ =

1 000 000 \$.

Option d) Réduit la production du modèle Suprême et ne tient pas compte de la commission : $3\,572 \times 290 \$ = 1\,035\,880 \$$.

Option e) N'utilise que le prix de vente : $5\,000 \times 300 \$ = 1\,500\,000 \$$.

26. Réponse : d.

Augmentation des bénéfices = $[10\,000 \times (440 \$ - 160 \$ - [3 \% \times 440 \$])] - 100\,000 \$ - (5\,000 \times 185 \$)$
 $= 2\,668\,000 \$ - 100\,000 \$ - 925\,000 \$ = 1\,643\,000 \$$

Option a) Ne tient pas compte du coût de renonciation : $2\,668\,000 \$ - 100\,000 \$ = 2\,568\,000 \$$.

Option b) Ne tient pas compte des coûts de réglage : $2\,668\,000 \$ - 925\,000 \$ = 1\,743\,000 \$$.

Option c) Ne tient pas compte de la réduction de la commission : $2\,800\,000 \$ - 100\,000 \$ - 925\,000 \$ = 1\,775\,000 \$$.

Option e) Suprême utilisé comme coût de renonciation : $2\,668\,000 \$ - 100\,000 \$ - (5\,000 \times 267,50 \$) = 1\,230\,500 \$$.

32. S'il n'y avait pas d'écarts budgétaires quant aux coûts et que les ventes de l'an 5 s'élevaient à 48 500 unités de T5X à 80 \$ chacune et à 32 000 unités de T5XLL à 110 \$ chacune, **l'analyse de l'écart sur volume des ventes montre alors que** le bénéfice est plus élevé par :

a) 61 500 \$.

b) **118 000 \$.**

c) **56 500 \$.**

d) **99 000 \$.**

e) **62 500 \$.**

Réponse : c.

T5X = $-1\,500 \text{ unités} \times [80 \$ - 35 \$ - (5 \% \times 80 \$)] = 61\,500 \$$

T5XLL = $2\,000 \text{ unités} \times [120 \$ - 55 \$ - (5 \% \times 120 \$)] = 118\,000 \$$

Le bénéfice réel est de **56 500 \$** supérieur au bénéfice prévu en raison de l'écart favorable sur volume des ventes du T5XLL.

Option a) Prise en compte du T5X seulement.

Option b) Prise en compte du T5XLL seulement.

Option d) Prise en compte du T5XLL seulement et calcul **au moyen du prix réel de 110 \$.**

Option e) **Ne tient pas compte de la commission.**

50. Une société compte deux divisions qu'elle traite comme des centres d'investissement. Les données relatives à chacune de ces divisions sont les suivantes :

	Division Est	Division Ouest
Produits d'exploitation	80 000 \$	260 000 \$
Bénéfice net	20 000 \$	35 000 \$
Investissement total moyen	180 000 \$	270 000 \$

La société vise un taux de rendement du capital investi de 12% pour tous ses investissements. Dans l'évaluation de la performance de ces divisions, l'on peut conclure que

- a) la division Est **a atteint** le taux de rendement minimum visé.
 - b) la division Ouest a fourni une meilleure performance parce qu'elle affiche un rendement du capital investi ainsi qu'un résultat net résiduel supérieurs.
 - c) la division Ouest a fourni une meilleure performance parce qu'elle affiche un rendement du capital investi supérieur, mais un résultat net résiduel inférieur.
 - d) la division Est a fourni une meilleure performance parce qu'elle affiche un rendement du capital investi ainsi qu'un résultat net résiduel supérieurs.
 - e) les deux divisions ont atteint le taux de rendement minimum visé.
77. Réponse : c.
Un secteur d'exploitation est considéré comme un secteur isolable s'il répond à l'un des critères suivants :
- (a) Les produits d'exploitation présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit d'exploitation cumulé, interne et externe, de tous les secteurs d'exploitation.
 - (b) La valeur absolue de son résultat présenté représente au moins 10 % de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :
 - (i) le bénéfice cumulé publié de tous les secteurs d'exploitation n'ayant pas publié de perte, ou
 - (ii) la perte cumulée publiée de tous les secteurs d'exploitation ayant publié une perte.
 - (c) Ses actifs représentent au moins 10 % des actifs cumulés de tous les secteurs d'exploitation.

- Option a)** Le produit des secteurs S et T représente plus de 10 % du produit d'exploitation cumulé.
 - Option b)** L'actif du secteur U représente aussi plus de 10 % de l'actif cumulé.
 - Option d)** Le passif n'a aucune incidence sur les seuils quantitatifs.
 - Option e)** Par conséquent, seuls les secteurs S, T et U devraient être présentés séparément.
-

83. XOM Inc.'s year-end long-term debt and shareholders' equity at December 31, Year 5, consisted of:

Common shares; 10,000,000 issued	\$50,000,000
Preferred shares; 5.75% cumulative; 500,000 issued; no dividend in arrears	\$20,000,000
Retained earnings	\$ 5,500,000
Convertible bonds; 6.5% interest; issued at par January 1, Year 2; maturing January 1, Year 12 (each \$1,000 bond is convertible into 200 common shares)	\$18,000,000

In Year 5, TCH Inc. reported net income after taxes of \$8,000,000 (assume a 40% tax rate). At the end of Year 5, a common dividend of \$0.12 per share was declared and paid. What is TCH Inc.'s basic earnings per share for Year 5 (rounded to the nearest cent)?

- a) \$1.35
- b) \$0.73
- c) \$0.69
- d) \$0.80
- e) \$0.59

-
88. (-) **Selon l'IAS 39**, parmi les types de placements suivants, lequel peut engendrer d'autres éléments du résultat global?

- a) Un placement conférant une influence notable.
 - b) Un placement détenu à des fins de transaction.
 - c) Un placement détenu jusqu'à son échéance.
 - d) Un placement disponible à la vente.
 - e) Tout ce qui précède.
-

Résultats d'exploitation de l'an 2

Ventes nettes (75 % à crédit)	6 262 \$
Coût des produits vendus	4 320
Intérêts débiteurs	75
Impôts sur le bénéfice (compte non tenu des impôts sur le gain sur cession d'actif)	265
Gain sur cession d'actif (net d'impôts de 120 \$)	180
Bénéfice net	577
Dividendes déclarés et versés	300

91. Le ratio de couverture des intérêts pour l'an 2 se chiffre à :

- a) **12,2** fois.
- b) **8,2** fois.
- c) **11,2** fois.
- d) 7,7 fois.
- e) 8,7 fois.

Réponse : a.

Le ratio de couverture des intérêts = Bénéfice avant intérêts et impôts ÷ intérêts
= (577 \$ ~~-180 \$~~ + 265 \$ + 75 \$) ÷ 75 \$ = **12,2** fois.

Option b) **Déduction des dividendes : (577 \$ + 265 \$ + 75 \$ - 300 \$) ÷ 75 \$ = 8,2 fois.**

Option c) **Omission de rajouter les intérêts : (577 \$ + 265 \$) ÷ 75 \$ = 11,2 fois.**

Option d) Utilisation du bénéfice net : 577 \$ ÷ 75 \$ = 7,7 fois.

Option e) Utilisation du bénéfice net avant intérêts mais après impôts : (577 \$ + 75 \$) ÷ 75 \$ = 8,7 fois.

95. Les renseignements suivants ont trait aux activités de placement de Vaste ltée pour l'an 15 :

- i) Le 1^{er} janvier, Vaste ltée fait l'acquisition de 200 000 actions (35 %) de YHG ltée au prix de 1 000 000 \$.
- ii) Le 1^{er} juillet, YHG ltée déclare et verse un dividende en espèces de 0,20 \$ l'action.
- iii) YHG ltée fait état d'un bénéfice net de 350 000 \$ pour l'exercice.
- iv) Au 31 décembre de l'an 15, la juste valeur de l'action de YHG ltée s'établit à 6,50 \$.

En supposant que Vaste ltée exerce une influence notable sur YHG ltée, quel sera le solde du placement dans YHG ltée au 31 décembre de l'an 15 dans les livres de Vaste ltée?

- a) 1 122 500 \$.
- b) **960 000 \$.**
- c) 1 082 500 \$.
- d) 1 162 500 \$.
- e) 1 300 000 \$.

Option b) La quote-part du résultat net revenant à Vaste n'est pas constatée :
 $1\,000\,000 \$ - 200\,000 \times 0,20 \$ = \mathbf{960\,000 \$}$.

98. (+) Les opérations qui suivent sont celles de la Société XYZ au cours de l'an 10 :

- i) Paiements hypothécaires de 60 000 \$ au total.
- ii) Emprunt de 100 000 \$ contracté pour cinq ans.
- iii) Réduction des stocks de 20 000 \$.
- iv) Dividendes déclarés de 15 000 \$ le 31 décembre de l'an 10, devant être versés le 5 janvier de l'an 11. **Les dividendes versés ont été classés à titre de financement dans l'an 9.**
- v) Achat de matériel en contrepartie de 10 000 \$ comptant et de mobilier évalué à 15 000 \$.
- vi) Réalisation d'un bénéfice net de 100 000 \$.
- vii) Diminution des comptes fournisseurs de 15 000 \$.
- viii) Amortissement comptabilisé de 20 000 \$.

Quelle serait l'augmentation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre de l'an 10?

- a) 105 000 \$.
- b) 140 000 \$.
- c) 115 000 \$.
- d) 125 000 \$.
- e) 110 000 \$.

Questions relatives à l'Examen d'admission

1. Dans quelle mesure les IFRS seront-elles sujettes à examen en 2011? Des modifications supplémentaires aux IFRS sont proposées pour 2012; ces modifications seront-elles également sujettes à examen?
2. Les PCGR canadiens étant maintenant chose du passé pour les entreprises à capital fermé, comment les connaissances des candidats sur les NCECF seront-elles mises à l'épreuve? Dans quelle mesure les candidats seront-ils appelés à effectuer des calculs? Par exemple, trois méthodes peuvent être appliquées aux régimes de retraite. Seront-elles toutes les trois sujettes à examen ou l'examen ne mettra-t-il à l'épreuve que la méthode utilisée jusque-là?
3. L'IFRS 9 sera-t-elle sujette à examen cette année?

La note relative à l'examen d'admission CMA 2011 contient la réponse aux trois questions précédentes.

4. Qu'en est-il de l'IFRS 13?

Il n'existe pas d'IFRS 13. Il existe une prise de position IFRIC 13 — Programmes de fidélisation de la clientèle, mais la matière des prises de position de l'IFRIC n'est pas abordée dans l'examen d'admission.

5. Quelles sont les ressources utilisées dans la composition des questions relatives aux sujets qui ne relèvent pas directement de la comptabilité (soit les sujets autres que la comptabilité financière, la comptabilité de management, la finance et la fiscalité)? Quelles sont les recommandations en ce qui a trait à l'étude de ces sujets et au succès des candidats dans ces domaines?

Toutes les questions composées pour l'examen doivent contenir au moins une référence à un manuel. Il s'agit généralement de manuels d'usage courant dans plusieurs universités qui sont habituellement publiés par de grands éditeurs comme Pearson Prentice Hall, Wiley et McGraw-Hill Ryerson.

Les modules d'apprentissage sont également une excellente ressource pour tous les candidats qui ont complété le programme accéléré.

Les candidats auront censément acquis des connaissances sur les sujets qui ne relèvent pas directement de la comptabilité dans le cours de leurs études universitaires ou du programme accéléré. La révision de cette matière est un moyen approprié de se préparer à l'examen d'admission.

6. La rumeur veut qu'un échec en comptabilité de management signifie un échec à l'examen. Est-ce vrai?

Compte tenu du fait que la comptabilité de management (compétence gestion de la performance) constitue 20 % à 30 % de l'examen d'admission, il est peu probable qu'un candidat qui échoue en comptabilité de management réussisse l'examen. Mathématiquement, cela demeure toutefois possible.

7. Dans le domaine de la gestion financière, les étudiants sont-ils censés étudier et connaître les évaluations d'entreprises?

Oui, les candidats se doivent de comprendre les évaluations d'entreprises et de savoir effectuer les calculs appropriés. Dans la grille de compétences, la question est traitée dans les termes suivants :

5.1.1.3 Décrit les méthodes d'évaluation d'entreprises.

- a) Recense et explique les facteurs importants qui sous-tendent l'évaluation d'entreprises (évaluation du potentiel de risque et de croissance, durabilité du bénéfice, points de vue du vendeur et de l'acquéreur, fiabilité des renseignements historiques, etc.).
- b) Calcule la valeur d'une entreprise en se servant de diverses méthodes d'évaluation :
- méthodes fondées sur l'actif (p. ex., valeur comptable nette, valeur de réalisation nette);
 - méthodes fondées sur le bénéfice (p. ex., multiples);
 - méthodes fondées sur les flux de trésorerie (p. ex., valeur actualisée nette).

M/C	A/A
✓	
	✓
	✓
	✓

8. Dans quelle mesure les sociétés de personnes seront-elles abordées dans les questions d'examen?

Les candidats doivent comprendre les sociétés de personnes, mais les questions d'examen n'exigeront pas l'application de connaissances relatives aux sociétés de personnes (en d'autres termes, les candidats n'auront pas à effectuer de calculs, quels qu'ils soient, relatifs aux sociétés de personnes). Dans la grille de compétences, ce sujet est traité dans les termes suivants :

5.2.1.2 Forme juridique de l'entité (p. ex., société par actions, entreprise individuelle, société de personnes, coentreprise, fiducie de revenu).

- a) Décrit les diverses formes juridiques d'organisation.
- b) Explique et évalue les risques financiers liés aux diverses formes juridiques de l'entité et établit la distinction entre eux.

M/C	A/A
✓	
	✓